ANNEXE II

PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER AUXQUELS S'APPLIQUE LA PARTIE III, TITRE IV, DE LA CONSTITUTION

_	Le Groenland,
_	La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances
_	la Polynésie française
	les Terres australes et antarctiques françaises
_	les îles Wallis-et-Futuna
	Mayotte
_	Saint-Pierre-et-Miquelon
	Aruba
_	Antilles néerlandaises:
	— Bonaire
	— Curaçao
	— Saba
	— Sint Eustatius
	— Sint Maarten
_	Anguilla
_	les îles Caymans
_	les îles Falkland
_	Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud
_	Montserrat
_	Pitcairn
_	Sainte-Hélène et ses dépendances
_	le territoire de l'Antarctique britannique
	les territoires britanniques de l'océan Indien
_	les îles Turks et Caicos
_	les îles Vierges britanniques
_	les Bermudes